

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 29	Le 17 septembre 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire. <u>Etaient présents</u> : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE GALL - LE BLEIZ, M GEFFRAY, MME THERON, M HAMÉON, MM FERRAND, BABILLON, HOUDLINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, TRIHAN, MME JOLLIVET, M HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MME LEROI, M PEUZÉ, MMES LASNE, GOHIER, MM CHERON, DUFRESNE, LESTAGE formant la majorité des membres en exercice. <u>Absents représentés</u> : MMES SOULIMAN-ILLIEN, ROSEC, <u>Pouvoirs</u> : MM GEFFRAY, HAMÉON, <u>Absents excusés</u> : <u>Absents</u> : Monsieur Emmanuel GEFFRAY a été élu secrétaire de séance.
--	---

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIAITON BAIN DE BLUES

Rapporteur : Ludivine THERON

L'association Bain de Blues organise le festival Bain de Blues chaque année. En 2026, il a eu lieu les vendredi 24 et samedi 25 avril dans la salle Abadenn. Une convention de partenariat triennale (2024-2026) définit les modalités des relations entre la Commune et l'association, ainsi que le montant de la subvention, soit 7 500 € versés chaque année un mois avant le festival.

Pour fêter les 20 ans du festival, l'association a organisé le samedi 25 avril, à 12h un concert Place de la république.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de ce concert anniversaire.

Considérant que dans les critères des subventions culture, une subvention exceptionnelle représentant 30 % de la dépense engagée (avec un plafond de subvention à 500 €) peut être attribuée,

Vu la facture du groupe French Mississippi d'un montant TTC total de 1500 €,

Vu l'avis favorable de la commission Vie Culturelle du 15 juin 2026,

Il est proposé :

- De valider le versement d'une subvention d'un montant de 450 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Décision

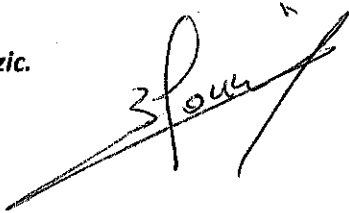
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- De valider le versement d'une subvention d'un montant de 450 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 28
abstention : 1 (Mme ROUXEL).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
BLOUIN Soazic.



le secrétaire de séance,
GEFFRAY Emmanuel.

